

**AUX** : Participants agréés

Le 5 décembre 2002

Détenteurs de permis restreint de négociation Détenteurs du Manuel des Règles et Politiques

LISTE DES FRAIS 2003 DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le Conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc. (Bourse) a approuvé, le 3 décembre

2002, la nouvelle tarification pour les services de négociation offerts par la Bourse.

Vous trouverez ci-joint la liste des frais qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Les analyses comparatives de la tarification des autres marchés de produits dérivés permettent de

conclure que les frais de négociation de la Bourse et de compensation de la Corporation

canadienne de compensation des produits dérivés (CDCC) continuent d'être extrêmement

concurrentiels et avantageux pour les usagers.

Par ailleurs, la Bourse et la CDCC poursuivent leurs investissements afin d'atteindre les objectifs

de développement et d'efficacité qu'elles se sont fixés et ce, pour mieux répondre aux attentes

des usagers et se conformer aux standards les plus élevés de l'industrie.

Pour de plus amples renseignements concernant les points ci-haut mentionnés, veuillez

communiquer avec Glenn Goucher, vice-président, Ventes et marketing au (514) 871-7870.

Pour les questions financières, veuillez communiquer avec Alain Laurendeau, directeur,

Finances et administration au (514) 871–2424 poste 294.

Joëlle Saint-Arnault

Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no:

163-2002

Modification no:

026-2002

Website: www.m-x.ca